



RAPPORT

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et
Commune de Boudry relatif à une demande de crédit
d'engagement de CHF 490'000.00 TTC pour l'assainissement
du réseau d'eau potable au lieu-dit Gravanys et l'extension
du réseau d'eau dans les vignes dans le même secteur**

Résumé

La demande de crédit concerne l'assainissement du réseau d'eau potable communal existant qui est en mauvais état et est sous-dimensionné pour équiper le secteur. Une nouvelle conduite en PE125 équipera l'axe ainsi qu'une borne incendie en amont. De plus, le réseau des vignes dans le secteur des Gravanys sera étendu avec des conduites en PE63 et des chambres de raccordements, extension demandée par les vignerons pour leur besoins croissants d'eau pour l'arrosage.

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1 Préambule

La Commune de Boudry est propriétaire de son réseau d'eau potable. Elle mandate Eli10 comme concessionnaire pour la gestion complète du réseau, c'est-à-dire pour l'exploitation ainsi que pour la construction et l'entretien du réseau.

Considérant une longueur de réseau d'environ 35km et d'une durée moyenne d'amortissement de 50 ans, cela représente un taux de renouvellement théorique de 2% par année, soit environ 700m de conduite à assainir chaque année. Cette longueur annuelle ne concerne pas l'extension du réseau qui est dépendante des développements des besoins des consommateurs (nouveaux quartiers, bouclage de conduites, ...).

Boudry étant une commune viticole, les surfaces de vignes couvrent environ 60ha de la surface communale. À ce titre, les besoins en eau d'arrosage des vigneronniers intéressent les services techniques, d'autant plus que les vigneronniers sollicitent en ces périodes de changements climatiques des améliorations notables pour l'arrosage de leurs cultures.

Les vigneronniers ont été invités à rencontrer le commissaire viticole communal afin de préciser leurs besoins d'améliorations et de développements du réseau communal des vignes. En effet, plusieurs vigneronniers souhaitent passer à l'arrosage en mode goutte-à-goutte, ce qui spécifie l'arrosage à un endroit précis et permet une réduction de la quantité d'eau pour les ceps et les vignes.

Un inventaire des besoins exprimés par l'association des Vigneronniers pour l'ensemble du vignoble situé sur la commune fera prochainement l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit pour l'extension du réseau d'eau ces prochaines années. Le futur plan général d'alimentation en eau devrait fournir des renseignements utiles sur les éléments techniques et financiers de ces besoins d'extension dans les vignes.

2 Projet

Le secteur des Gravanys est équipé d'une conduite d'eau en acier d'un petit diamètre sur toute la longueur (40mm, soit 1 1/4), qui est en mauvais état et ne permet pas une alimentation adaptée simultanée à l'entier des riverains. Plusieurs fuites ont été réparées, la dernière très récemment survenue après un exercice des pompiers à la fin du mois de juin.

Pour garantir l'alimentation des riverains en eau potable, il a fallu poser en urgence une conduite provisoire en PE63, en extérieur, sur 300 m.

Vu l'état du secteur et le souhait communal de renforcer tant la distribution en eau potable pour les riverains que l'eau pour les vignes et d'améliorer la défense incendie du secteur, il est prévu d'assainir la conduite existante. Pour se faire, une nouvelle conduite d'eau potable en PE125 sera installée dans la route des Gravanys jusque vers le n°10. Une borne incendie marquera le point haut de la nouvelle conduite.

Les habitations déjà alimentées en eau seront ensuite basculées sur la nouvelle conduite et les habitations non alimentées en eau pourront donc être raccordées si les propriétaires le souhaitent.

Tenant compte des développements souhaités par les vignerons et de l'état de la conduite dans la route, la zone des Gravanys a été choisie pour le prochain développement du réseau des vignes. Ainsi, à cet endroit, les nouveaux tronçons de conduites d'eau de vignes pourront se raccorder sur la nouvelle conduite communale. Cela permet d'équiper les parcelles d'environ 10 propriétaires viticoles avec des chambres communales de raccordements depuis lesquelles les exploitants pourront se raccorder avec un compteur mis à disposition par la commune.

Dans cette partie du réseau des vignes, il est prévu de réaliser deux conduites en PE63, l'une de 400m au milieu de la hauteur des vignes, l'autre de 150m sur le haut du secteur.

Un test hydraulique a permis d'identifier les incidences d'un débit incendie ou d'une importante consommation d'eau pour les vignes (lors d'arrosage) sur les voisins, ce qui a permis de dimensionner correctement la conduite communale.

En consultation avec les réseaux électriques MT et BT, les protections de câbles existants sont défraîchies. Par opportunité, il est recommandé d'ajouter une batterie de quatre tubes PE100 dans la fouille. En revanche, il ne semble pas opportun de prévoir la pose d'un collecteur pour les eaux usées pour les quelques maisons pas raccordées et disposant de fosses dans ce secteur qui n'est pas destiné à un développement urbanistique.

Ces éléments sont représentés sur l'image ci-dessous. À savoir que la construction des conduites nécessite la creuse de fouilles. Les travaux de génie civil dans les vignes trouveront un terrain meuble. Dans le chemin des Gravanys, il y a lieu de faire attention aux services déjà existants ainsi que de prévoir un nouveau revêtement de chaussée.



3 Finances

| | |
|---|-----------|
| Dossier de permis de construire | Coûts TTC |
| Préparation dossier et administration | 2'000.- |
| Frais de traitement de sanction, servitudes | 2'500.- |
| Total | 4'500.- |

| Conduite communale | Etape 0 300m, prov | Etape 1 110m | Etape 2 250m |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Fourniture et pose (conduite, raccordements) | 10'000.- | 15'500.- | 36'500.- |
| Suivi du chantier, coordination et exploitation | 1'000.- | 1'500.- | 5'000.- |
| Travaux de génie-civil route | 2'000.- | 40'000.- | 93'000.- |
| Divers et imprévus | 1'500.- | 6'000.- | 13'000.- |
| Sous-Total | 14'500.- | 63'000.- | 147'500.- |
| Batterie électrique, travaux GC route | | 37'000.- | 88'000.- |
| Divers et imprévus | | 4'000.- | 9'000.- |
| Total | 14'500.- | 104'000.- | 244'500.- |

| Conduites des vignes | Etape 3 400m | Etape 4 150m |
|---|-----------------|-----------------|
| Fourniture et pose (conduite, raccordements) | 36'000.- | 12'500.- |
| Suivi du chantier, coordination et exploitation | 4'400.- | 1'500.- |
| Travaux de génie-civil au tarif agricole | 45'000.- | 11'500.- |
| Divers et imprévus | 8'600.- | 3'000.- |
| Total | 94'000.- | 28'500.- |

Récapitulatif

| Description | Coûts [CHF] |
|--|-------------|
| Permis de construire | 4'500.- |
| Etape 0 – conduite provisoire | 14'500.- |
| Etape 1 – conduite communale | 104'000.- |
| Etape 2 – conduite communale + borne hydrante (BH) | 244'500.- |
| Etape 3 – vignes 1 | 94'000.- |
| Etape 4 – vignes 2 | 28'500.- |
| dont TVA | 35'000.- |
| Total TTC | 490'000.- |

Le coût du mètre linéaire facturé pour le génie civil par le vigneron et agriculteur Robert Gygi n'est pas le même pour les étapes 3 et 4 car cette dernière étape servira essentiellement à celui-ci, raison pour laquelle il a proposé le tarif préférentiel de CHF 77.- le mètre linéaire contre CHF 113.- pour l'étape 3.

Le coût de ces travaux n'est pas pris dans le cadre du crédit budgétaire de CHF 100'000.00 pour l'eau potable, car ce dernier montant est voté pour des travaux d'amélioration, d'assainissement ou d'extension en principe non planifiables.

Dans le budget 2023, une enveloppe de CHF 50'000.00 est prévue pour l'extension des vignes. Une partie de ce montant pourrait être utilisée pour ce projet, par exemple pour la conduite provisoire et pour l'étape 4. En revanche, un complément de CHF 440'000.00 manquera au budget des investissements pour 2023. Il s'agira de le financer au détriment d'autres investissements reportés. Bien que non prévu au budget des investissements, ce montant n'empiète pas sur le frein à l'endettement.

4 Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)

Social

L'assainissement du réseau de distribution permettra une amélioration de la distribution d'eau aux Gravanys et l'implantation d'une borne incendie. En outre, l'extension du réseau d'eau dans les vignes contribuera au maintien et au renouvellement du vignoble.

Économique

Les réseaux vieillissants engendrent des pertes dont les réparations ponctuelles sont coûteuses. Ainsi la commune souhaite améliorer cette conduite ayant subi des fuites. Pour les conduites dans les vignes, un nouveau réseau souterrain permet de générer une exploitation plus économique des vignobles, tant par la quantité d'eau vendue (plus faible pour l'arrosage goutte-à-goutte) que pour éviter les éventuelles réparations à la suite de travaux dans les vignes.

Environnemental

La durabilité des réseaux d'eau est primordiale pour la commune et garantit un renouvellement selon la durée de vie des conduites et les besoins environnementaux. Avoir des conduites adaptées pour l'arrosage des vignes est aussi primordial pour les vignerons et le développement des plants, mais aussi pour éviter le gaspillage d'eau.

5 Subventions et participations

En principe, l'ECAP participera financièrement à l'installation de la nouvelle borne hydrante ainsi qu'aux frais de construction de la nouvelle conduite de 125 alimentant l'hydrante.

Il sera demandé au Canton et à la Confédération une participation pour le développement de l'arrosage et de l'irrigation des vignes (amélioration foncière).

En principe, une taxe de raccordement ou d'équipement en fonction du diamètre sera demandée à chaque vigneron par le biais du règlement qu'il s'agira de compléter (CHF 1000.- à 1'500.- par raccordement).

6 Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de nous accorder un crédit de CHF 490'000.00 TTC pour l'assainissement d'une conduite de distribution qui permettra une amélioration de la défense incendie du secteur et une extension du réseau d'eau des vignes.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 31 octobre 2022,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2023,
Entendu la Commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 490'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable au lieu-dit Gravanys et l'extension du réseau d'eau dans les vignes dans le même secteur est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 : La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20230903 et amortie au taux de 2% l'an, sous réserve d'éventuelles subventions.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 7 août 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Gilles de Reynier

Rita Piscopiello